

Identification		Numéro de dossier : 1183599007
Unité administrative responsable	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique	
Projet	-	
Objet	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques	

Contenu

Contexte

Le 12 mars 2018, un projet de pétition a été déposé au Service du greffe aux fins de demander la tenue d'une consultation publique portant sur « le racisme et la discrimination systémiques », conformément aux dispositions sur le droit d'initiative prévues à l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

Après avoir analysé le projet de pétition, le greffier a transmis, le 27 mars 2018, une lettre confirmant la recevabilité du projet de pétition à la personne contact désignée et en a avisé le comité exécutif, à la séance du 11 avril 2018 (CE18 0634).

Un avis public annonçant le début de la période de signature de la pétition a été publié le 1er mai 2018. La période de signature de la pétition, d'une durée de 90 jours, prenait fin le 29 juillet 2018. Pour être conforme selon le règlement 05-056, la pétition devait être signée, entre le 1er mai et le 29 juillet 2018, par au moins 15 000 personnes de 15 ans ou plus vivant sur le territoire de la Ville de Montréal.

La pétition requérant la tenue d'une consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques a été déposée au Service du greffe le 27 juillet 2018. Cette pétition a été jugée conforme, vu le nombre de signatures valides ayant largement dépassé les 15 000 signatures requises durant la période du 1er mai au 29 juillet. (La vérification des signatures a été arrêtée lorsque le personnel du greffe avait compté au moins 16 700 signatures valides).

Décision(s) antérieure(s)

CE18 0634 - 11 avril 2018 : Prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 27 mars 2018, sur la recevabilité du projet de pétition sur le racisme et la discrimination systémiques.

Description

Le présent dossier vise à désigner l'OCPM comme instance responsable de la consultation publique requise sur le racisme et la discrimination systémiques, conformément au deuxième alinéa de l'article 19

de l'annexe B du règlement 05-056.

Il y a également lieu de désigner l'unité d'affaires qui sera responsable de coordonner les travaux pour colliger les renseignements et documents requis par l'OCPM pour la tenue de cette consultation.

Justification

Conformément à l'article 19 de l'annexe B du règlement 05-056, le comité exécutif peut mandater une commission du conseil ou l'OCPM pour la tenue d'une consultation exigée en vertu du droit d'initiative. En l'espèce, il est recommandé que l'OCPM tienne la consultation exigée.

Par ailleurs, l'objet de la consultation étant vaste et pouvant donner lieu à des discussions touchant de nombreux champs d'activités, il apparaît essentiel de désigner une unité d'affaires à la Ville qui sera responsable de coordonner la collecte de renseignements et documents demandés par l'OCPM aux fins de la consultation. Nous proposons donc de confier au Service de la diversité sociale et des sports la responsabilité de ce dossier aux fins de la consultation publique à être tenue par l'OCPM.

Aspect(s) financier(s)

Développement durable

Impact(s) majeur(s)

Le délai maximal prévu dans le règlement 05-056 pour la diffusion du calendrier des préparatifs et de consultation publique est de 21 jours suivant la transmission, le 17 août 2018, de l'avis sur la conformité de la pétition. Une décision rapide est donc requise pour déterminer l'instance responsable de la consultation.

Opération(s) de communication

- Avis à la personne contact désignée de la conformité de la pétition (voir pièce jointe);
- Transmission à la personne contact désignée et publication sur le site internet de la Ville du calendrier des préparatifs et de la consultation public;
- Avis annonçant la consultation publique à publier sur le site internet de la Ville au moins 15 jours avant le début de celle-ci (et par tout autre moyen jugé pertinent par l'instance de consultation, le cas échéant).

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

- Transmission du calendrier des préparatifs et de la consultation publique à la personne contact désignée (05-056, annexe B, art. 17);
- Tenue de la consultation publique, dans un délai raisonnable, suivant les articles 17 à 21 de l'annexe B;
- Dans un délai de 90 jours suivant la consultation publique, l'instance de consultation doit rendre public son rapport (05-056, annexe B, art. 21);
- Information donnée par le conseil municipal à la population concernée des résultats de la consultation publique (05-056, annexe B, art. 22).

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal I. GAGNON
Luc DORAY
Johanne DEROME

Services

Direction générale
Office de consultation publique de Montréal
Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Responsable du dossier

Jocelyne L'ANGLAIS
Avocate
Tél. : 872-3357
Télécop. : 872-5655

Endossé par:

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division – Élections, soutien aux
commissions et réglementation
Tél. : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endossement : 2018-08-17 09:57:27

Approbation du Directeur de direction

Tél. :

Approuvé le :

Approbation du Directeur de service

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél. : 514 872-3007

Approuvé le : 2018-08-17 10:24

Numéro de dossier : 1183599007